



Zone Rouge : inconstructible  
Zone Bleue : soumise à des mesures de prévention  
Em : éboulement en masse  
G : glissement  
S : reptation



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

### COMMUNE DE CANTARON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS  
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN  
ET DE SEISME

MODIFICATION N°1

PLAN DE ZONAGE

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général  
DRIL-D 3666  
*Frédéric MAC KAIN*

PPR APPROUVE LE: 17 novembre 1999
PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°1 DU PPR : 2 décembre 2014
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PPR : <b>28 JUIL. 2015</b>
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE EAU RISQUES

# 7A7 Modification n°1 du PPR mouvements de terrain

